Envoyé en préfecture le 23/12/2024
Reçu en préfecture le 23/12/2024
Publié le 24/12/2024
ID : 050-200056844-20241220-DEL2024_358-DE

CHERBOURG en Cotentin

Pôle attractivité et urbanisme durable
Direction urbanisme et foncier
Rapporteur : Ralph LEJAMTEL

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2024_358
SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2024

33 - ACQUISITIONS FONCIÈRES AUPRÈS DE L'ÉTAT VOIE DOUCE DU HOMET COMMUNE DÉLÉGUÉE DE CHERBOURG-OCTEVILLE

Dans la poursuite des acquisitions foncières relatives à la réalisation de la voie douce du Homet (cf. délibération n°DEL2024_243 du 2 octobre 2024), l'État doit vendre à la Ville diverses parcelles, recensées dans le tableau ci-dessous.

Parcelle	Surface (m²)	Affectation	Parcelle	Surface (m²)	Affectation
AP 402*	1045	Voie du Homet	BI 330	243	Aménagement BNG
AR 503*	6020		BI 332	24	
AS 845*	11600		BI 334	137	
AS 2	10		BI 369	847	
BD 35*	16		BI 370	4574	
BD 723**	353		BO 99	27	
BD 1057*	1366		BO 73	27	
BD 1060*	737		173 BR 320	1147	Piste cyclable Boulevard de la Saline
BD 1174*	2557		173 BT 2	6768	
BD 1063*	187		173 BT 468	93	
BE 40*	32				
BE 621*	5052				
BE 694*	5				
BE 695*	176				
BE 696*	3837				
BI 269	97				
BI 375*	1515				
BI 384*	433				
BI 377	403				
BI 379	26				
BI 380	57				
BI 382*	1823				
BI 322*	43				
BI 323*	463				
BI 358	29	Trottoir rue de l'Abbaye			
BI 361	31				
BI 372	954	Aménagement BNG			

Parmi ces nombreuses emprises foncières, certaines ont été aménagées lors du chantier lié au déploiement du Bus Nouvelle Génération, allant de la rue de l'Abbaye à l'avenue de Cessart, et d'autres sont déjà à usage du public depuis longtemps (piste cyclable, trottoir).

Ces parcelles ont été évaluées à un euro le mètre carré (1,00 €/m²) par le pôle d'évaluation domaniale de l'État le 20 août 2024 (avis n°2024-50129-59410).

Envoyé en préfecture le 23/12/2024
Reçu en préfecture le 23/12/2024
Publié le 24/12/2024
ID : 050-200056844-20241220-DEL2024_358-DE

*Toutes ces parcelles constituent un ensemble immobilier qui a été divisé en huit volumes suivant division établie par le cabinet de géomètres-experts Géodis en février 2024 :

- volume n°1 : ouvrage de génie civil communal,
- volume n°2 : voie verte du Homet,
- volume n°3 : galerie marine,
- volume n°4 : ouvrage de génie civil départemental,
- volume n°5 : ouvrage de génie civil communal,
- volume n°6 : ouvrage de génie civil communal,
- volume n°7 : ouvrage de génie civil communal,
- volume n°8 : ouvrage de génie civil départemental.

La Ville doit donc acquérir seulement le volume n°2, composé de 46 fractions de volumes numérotées 2-1 à 2-46 et représentant une surface totale de 38 098,20 m².

Il est ici précisé qu'une servitude de passage grevant le volume n°2 au profit du volume n°3 devra s'exercer pour l'accès depuis la surface. Aussi, une servitude d'implantation des pylônes EDF existe sur le volume de la voie verte sur la parcelle cadastrée AS n°845.

**La parcelle BD 723 sera à transférer ensuite au département de la Manche puisqu'elle constitue partie de la chaussée du boulevard Guillaume le Conquérant, voie de compétence départementale.

Le conseil municipal est invité à :

- accepter d'acquérir, auprès de l'État (Ministère des Armées), l'ensemble des emprises foncières figurant au tableau ci-dessus, pour une surface totale de 53.592,20 m² au prix d'un euro le mètre carré (1,00 €/m²), soit pour un montant de 53 592,20 €,

- autoriser Monsieur le Maire, avec faculté de subdéléguer au représentant dûment habilité, à signer l'acte authentique de vente et toutes ses annexes, à recevoir par notaire,

- accepter la prise en charge par la Ville des frais de notaire,

- dire que la dépense sera imputée au budget principal, ligne de crédit 40217.

Vu l'avis favorable de la commission n°3 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Heure de vote : **19h35**		Nombre de votants : **53**	
Pour : **53**	Contre : **0**	Abstention : **0**	NPPV : **0**

Le Président de Séance,
Benoit ARRIVE
Signé électroniquement par : Benoit ARRIVE
Date de signature : 20/12/2024
Qualité : Président de séance

Le Secrétaire de Séance,
Sylvie LAINÉ
Signé électroniquement par : Sylvie LAINE
Date de signature : 20/12/2024
Qualité : Secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 23/12/2024
Reçu en préfecture le 23/12/2024
Publié le 24/12/2024
ID : 050-200056844-20241220-DEL2024_358-DE

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche

Conseil municipal du 18 décembre 2024

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :
Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 47
Date de la convocation et de son affichage : 6 décembre 2024

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt-quatre, le dix-huit décembre à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 6 décembre 2024 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne (mandataire Agnès TAVARD jusqu'à son arrivée 18h55) - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BERHAULT Bernard - BERNARD Christian - BOUSSELMAME Noureddine - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - DUVAL Karine - FRANÇOISE Bruno - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HÉBERT Dominique - HÉBERT Karine - HÉRY Sophie (mandataire TARIN Sandrine à son départ 18h30) - HULIN Bertrand - HUREL Karine - ISOIRD Valérie (mandataire CATHERINE Arnaud jusqu'à son arrivée 19h40) - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - LAGALLARDE Quentin - LAINÉ Sylvie - LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile (mandataire LEJEUNE Pierre-François jusqu'à son arrivée 19h00) - LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François - LELONG Gilles - LEMOIGNE Sophie (mandataire HULIN Bertrand jusqu'à son arrivée à 18h57) - LEMOINE Morgan - LEPOITTEVIN Gilbert - LEQUILBEC Frédérik - MARGUERITTE Camille (mandataire LEMOINE Morgane jusqu'à son arrivée 19h24) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - MORIN Lucie (mandataire PERRIER Didier jusqu'à son arrivée 18h10) - PECORARO Yvonne - PERRIER Didier - PIC Anna (mandataire ARRIVÉ Benoit à son départ à 20h00) - PLAINEAU Nadège - ROUELLÉ Maurice - SOURISSE Claudine (mandataire LEPOITTEVIN Gilbert de 17h55 à 20h12) - TARIN Sandrine (arrivée à 18h06) - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie (mandataire HUREL Karine jusqu'à son arrivée 19h00) - VASSAL Emmanuel - VIVIER Nicolas

ABSENTS EXCUSÉS

BRANTONNE Pascal a donné procuration à PECORARO Yvonne
FAGNEN Sébastien a donné procuration à DUVAL Karine
HAMEL Estelle a donné procuration à PLAINEAU Nadège
HAMON-BARBÉ Françoise
MAGHE Jean-Michel a donné procuration à BROQUAIRE Guy
RONSIN Chantal a donné procuration à GRUNEWALD Martine
SIMONIN Philippe a donné procuration à LEJAMTEL Ralph

ABSENT

MARGUERITTE David

Mme LAINÉ Sylvie conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 – CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

Envoyé en préfecture le 23/12/2024
Reçu en préfecture le 23/12/2024
Publié le 24/12/2024
ID : 050-200056844-20241220-DEL2024_358-DE